

La très grave désindustrialisation de la France : la voie cachée du redressement

Claude Sicard¹

L'histoire de la France, nous dit dans son dernier ouvrage² Christian Saint Etienne, Professeur d'économie industrielle au CNAM à Paris, est, depuis trente ans celle « d'une longue chute collective ».

La France se trouve en ce début de XXI^e siècle plongée dans une crise structurelle extrêmement grave, crise qui inquiète ses partenaires européens, et tout spécialement l'Allemagne. Aussi, début mai 2013, peu avant la réunion à Berlin des ministres des finances de l'UE, le ministère allemand de l'Économie laissa-t-il fuiter un document interne dressant un état des lieux catastrophique de l'économie française pour faire pression sur la délégation française : l'Allemagne et l'Europe demandent aux autorités françaises de mettre en œuvre « des réformes structurelles audacieuses ».

Mais les pouvoirs publics semblent avoir des difficultés à faire le bon diagnostic de la situation. Toute l'attention est portée sur les problèmes d'endettement et sur les déficits annuels du budget de la nation, mais ce ne sont là que les conséquences du mal, et non pas sa cause. La machine économique française est en panne, et aucune mesure de « relance » ne peut faire redémarrer l'activité, les injections de pouvoir d'achat ne pouvant qu'aggraver davantage encore le déficit de la balance commerciale du pays, une balance déjà très fortement déficitaire. Il ne faut pas se dissimuler que tous les espoirs de renouer avec la croissance resteront vains tant que les pouvoirs publics n'auront pas été à même d'effectuer le diagnostic correct des causes du déclin de ce pays. Nous allons montrer que la cause fondamentale du mal se trouve dans la très grave désindustrialisation de la France, une désindustrialisation qui fait que le pays ne crée plus suffisamment de richesses et qui affaiblit considérablement la position de la France sur la scène internationale.

¹ Economiste industriel, consultant international, membre titulaire de l'Académie d'Orléans

² « France, état d'urgence » de Christian Saint Etienne, Ed Odile Jacob 2013.

La loi dite des « trois secteurs de l'économie »,.

Que s'est-il passé ? Après la période faste de reconstruction de l'économie française, suite aux dégâts considérables causés par la seconde guerre mondiale, période dite des « Trente Glorieuses », la France a changé de modèle économique, et cela s'est traduit par un déclin régulier et rapide de son secteur industriel. Les dirigeants au pouvoir et les économistes qui tiennent dans notre pays le haut du pavé, des économistes en chambre autoproclamés compétents parce que universitaires, ont laissé s'atrophier tout le tissu industriel du pays, en s'en référant à la fameuse loi des « trois secteurs de l'économie », loi dégagée par Jean Fourastié dans son fameux ouvrage « Le grand espoir du XX^e siècle » paru en 1949. Cet ouvrage a très fortement marqué les esprits de toute l'intelligentsia française. Cette loi de Fourastié veut que, au fur et à mesure qu'un pays se développe, il y ait renversement des effectifs du secteur primaire (l'agriculture) sur le secteur secondaire (l'industrie), puis renversement ensuite des effectifs du secteur secondaire sur le secteur tertiaire, celui des services. Ainsi considéra-t-on comme normal que le secteur industriel décline, cette évolution projetant à une vitesse accélérée le pays dans une économie post-industrielle, une économie des « services ». Ainsi notre pays devenait-il une société que l'on appela avec régal « une société du savoir et de l'intelligence ».

Le problème est que cette loi est inexacte, ou du moins l'a-t-on par trop manipulée avec les extrapolations hardies qui en ont été faites. Fourastié lui-même avait reconnu que cette classification en trois secteurs due à Colin Clark était très grossière : il avait qualifié cette classification de « énumératrice et purement formelle ». Faute de mieux, il avait dû l'adopter pour mener à bien ses recherches portant sur des séries statistiques longues, investigations qu'il mena en vue d'appréhender des évolutions portant sur des périodes très longues. On vit ainsi les effectifs industriels de la France passer de 5.740.000 travailleurs en 1980 à 3.004.000 en 2010, et l'industrie passer de 28% du PIB en 1980 à 13% en 2010. Et cette chute s'est évidemment poursuivie, voire même accélérée, ces deux dernières années, avec notamment les délocalisations. Ainsi le secteur industriel ne représenterait-il plus, actuellement, que 11 à 11,5 % du PIB du pays.

Pourquoi la loi des trois secteurs de l'économie est-elle inexacte ?

La loi de Fourastié, dont nous faisons la cause principale du déclin rapide de l'industrie française, est inexacte pour deux raisons majeures qu'il eut été facile de déceler dès l'origine. D'une part, en effet, elle postule que les exportations du secteur tertiaire des pays parvenus au stade « post-industriel » seront suffisantes pour procurer chaque année à ces pays toutes les devises nécessaires pour payer les importations de tous les biens manufacturés qu'ils ne produisent plus : l'expérience montre que cette hypothèse n'est pas fondée. La balance commerciale du secteur tertiaire allemand, par exemple, est très largement déficitaire. Second postulat, faux également : les pays les plus développés, c'est à dire en somme les pays occidentaux (plus le Japon) s'attribueraient dans le partage des tâches au plan mondial le monopole des techniques et des sciences, déléguant aux pays émergents les tâches moins nobles de la production industrielle, ces pays « sous-développés » se bornant à recourir à une main d'œuvre peu éduquée qui accepte facilement de se plier aux exigences des métiers du

monde industriel. C'étaient, en somme, des vues d'Occidentaux par trop ethnocentrées, des Occidentaux faisant peu de cas des capacités intellectuelles de pays comme la Chine, l'Inde³ ou la Corée. Reconnaisant ses erreurs, le Commissaire Erkki Liikanen en charge à Bruxelles des entreprises a ainsi fini par déclarer : « Pendant les années 1990, les services étaient, pensait-on, en mesure de tirer l'Économie : c'était une erreur ! »

Gravité de la situation dans laquelle se trouve à présent plongée la France

La gravité de la situation dans laquelle se trouve plongée aujourd'hui notre pays ne peut être comprise qu'en effectuant des comparaisons internationales, ce qu'ont omis d'effectuer, semble-t-il, les économistes proches du pouvoir qui n'ont raisonné que sur le plan français, expliquant à ceux qui s'inquiétaient du déclin de notre industrie que celui-ci n'était qu'apparent, la réduction des effectifs s'expliquant par l'externalisation des fonctions dans les entreprises industrielles. Comme si les autres firmes à l'étranger n'avaient pas appliqué, elles aussi, ces mêmes principes de bonne gestion, la gestion moderne voulant,⁴ on le sait, que l'on centre chaque entreprise sur ses métiers en investissant sur ce qui est de nature à renforcer dans la durée l'avantage compétitif de la firme.

Les comparaisons internationales donnent le résultat suivant :

Part de l'industrie dans le PIB

Allemagne	23,3 %
Japon.....	21,0 %
Italie.....	20,0 %
Grande Bretagne.....	18,0 %
Espagne.....	16,1 %
France.....	13,0 %
USA.....	12,0 %

Année 2010

La France est ainsi devenue le pays le moins industrialisé de l'Europe, bien moins industrialisé même que le Luxembourg ! Quant à la Suisse, que l'on verrait bien comme étant l'exemple même d'un pays à l'économie très moderne, prototype en somme de ces pays avancés où ce seraient les services qui constitueraient l'essentiel de l'activité, on note que le secteur industriel intervient pour 25,9 % dans la formation du PIB.

Les résultats de cette évolution sont tout à fait catastrophiques : un taux de chômage très élevé qu'il est devenu impossible de réduire à présent, un budget de l'État très déficitaire chaque année faute de rentrées fiscales suffisantes, une balance commerciale devenue très gravement déficitaire, et un moral de la nation au plus bas, les Français étant inquiets pour l'avenir de leurs enfants.

³ On sait que la Chine dispose aujourd'hui de 1,6 millions de chercheurs, contre 1,4 aux États-Unis.

⁴ Cf l'ouvrage « Le manager stratégique » de Claude Sicard, Dunod 1994.

Le second problème préoccupant réside dans la qualité du tissu industriel subsistant. La structure du secteur industriel français est mauvaise. La France dispose en effet de trop peu d'ETI⁵, ces fameuses Entreprises de Taille Intermédiaire qui sont celles qui, vraiment, dans le tissu PMI, sont à même d'exporter et de faire de la R&D. Par ailleurs, les activités du tissu PMI français sont insuffisamment constituées de produits à haute technologie, et c'est là que se trouve la grosse différence avec les États-Unis. Enfin, la productivité des PMI françaises souffre d'un recours par trop limité à la robotique, comme l'indiquent les chiffres suivants :

Parc de robots industriels

Japon.....	307.200
USA.....	184.700
Allemagne.....	157.300
Corée du sud....	124.200
Italie.....	62.300
France	34.500

Source : Hebdomadaire Le Point

L'économie française se trouve donc en panne, une panne dont il convient de cerner la cause réelle, cause que l'ensemble des responsables politiques se refusent à voir. On incrimine des flux d'investissement insuffisants, des marges d'exploitation dégradées, des erreurs de stratégie qui ont fait que les gammes de produits des entreprises sont insuffisamment orientées vers le haut, etc..., autant de phénomènes qui sont les effets même du mal dont souffre la France mais qui n'en sont pas la cause. La cause est pourtant simple à identifier pour qui connaît de l'intérieur le monde des PMI : une fiscalité écrasante pour les entreprises et paralysante pour les chefs d'entreprise, plus un code du travail totalement dissuasif pour les patrons de PMI, le monde ouvrier ayant par ses combats acharnés depuis plus de 50 ans réussi à imposer des dispositions légales de toutes sortes qui nuisent au bon fonctionnement des entreprises. Contrairement à l'Allemagne, les syndicats et le patronat se trouvent sans cesse engagés dans des luttes stériles qui les opposent, et les tribunaux se rangent par trop fréquemment du côté des salariés lorsque naissent des conflits. Il faut y rajouter, dans la culture du peuple français, une diabolisation des patrons que l'on perçoit plus comme des « profiteurs » que comme des créateurs de richesses. Et la mise en place des 35 heures est venue renforcer dans la mentalité des salariés leur désaffection pour la valeur travail, ce phénomène affectant surtout, malheureusement, les jeunes générations.

Ainsi constate-t-on, finalement, que les Français ne veulent plus créer des entreprises dans le secteur industriel. Christian Blanc, dans un rapport au premier ministre datant de 2004, a montré que, par exemple, sur la plate-forme de Saclay, qui constitue le pôle de compétitivité le plus important et le plus riche de France, il se crée chaque année un nombre infime de start-up. Il nous dit qu'aux États-Unis on compte 100 start-up par an pour 10.000 chercheurs. Avec ce ratio, on devrait voir se créer sur la plate-forme de Saclay qui compte 16.000

⁵ On a en effet les chiffres suivants :

France.....	4.600
Allemagne.....	12.500
Grande Bretagne..	10.500

chercheurs environ 160 PMI chaque année : il n'en est rien, puisque l'on ne voit naître que seulement 10 à 12 *start-up* par an. Ce constat est très révélateur.

Par ailleurs, le taux de transmission des entreprises est en France extrêmement faible : lorsqu'un chef d'entreprise PMI part à la retraite, ses enfants ne veulent que très peu souvent prendre sa succession. Un rapport récent d'Olivier Mellerio au ministre Novelli a montré que les taux de transmission des entreprises sont actuellement les suivants en Europe:

Taux de transmission d'entreprises

France.....	6 %
Pays Bas	55 %
Allemagne.....	58 %
Italie.....	75 %

Le taux de transmission incroyablement bas qui caractérise la France traduit bien le désamour qu'ont les Français pour l'industrie. Les enfants du fondateur de l'entreprise ne veulent pas se lancer dans l'aventure industrielle qu'a connue leur père, connaissant par trop tous les tracas d'une existence de chef de PMI en France. L'entreprise est alors cédée à un groupe étranger, le montant de la transaction échappant pour une bonne part au fisc français du fait de l'existence des paradis fiscaux. Il s'ensuit que le taux de pénétration étrangère dans le tissu des PMI de taille moyenne est extrêmement élevé dans notre pays :

Taux de pénétration étrangère en France

PMI de 100 à 249 personnes.....	33,2 %
PMI de 250 à 499 personnes.....	51,7 %

Source : Sessi

Ce taux de pénétration étrangère élevé dans le tissu PMI français explique les raisons pour lesquelles la France dispose de relativement peu d'ETT⁶. Elle n'en compte que seulement 4.600, contre 12.500 en Allemagne. En effet, lorsqu'un groupe étranger acquiert une PMI de 400 ou 500 personnes par exemple, il en fait un simple établissement industriel qui s'inscrit dans l'appareil industriel mondial de la firme. La PMI passée sous contrôle étranger ne deviendra donc jamais une très grande entreprise. La France, en admettant une telle pénétration étrangère dans son tissu PMI stérilise donc sa pépinière de futurs champions nationaux, voire mondiaux, tout champion mondial ayant commencé évidemment par être en ses débuts une simple PME. Cela n'empêche pas les pouvoirs publics de faire depuis des années une chasse effrénée aux investissements étrangers, vision à courte vue de responsables politiques soucieux de résoudre des problèmes d'emploi à court terme sans avoir des préoccupations concernant le long terme.

⁶ ETI : entreprises de 500 à 5.000 personnes

Que faire à présent ?

Le redressement de l'économie française passe indubitablement par un développement du secteur secondaire de l'économie, le secteur industriel. Les pouvoirs publics n'ont en pris conscience que seulement ces toutes dernières années, mais sans mesurer réellement l'effort extraordinaire qui est à accomplir, ni avoir saisi que vu l'environnement des entreprises qui est celui de la France, le secteur privé restera sur la défensive, totalement paralysé par la fiscalité existante, par les conditions d'emploi et de gestion de la main d'œuvre, et par la mentalité qui s'est développée dans la population du pays. Seule les très grandes entreprises parviennent, et souvent avec difficulté d'ailleurs, à s'accommoder d'un tel environnement.

Nous présentons ci-après (Figure 1) un graphique qui montre quel doit être l'objectif qu'il faut se fixer. Ce graphique met en évidence la corrélation qui existe entre la part de l'industrie dans le PIB des pays développés et le solde de leur balance commerciale annuelle, calculé lui aussi en

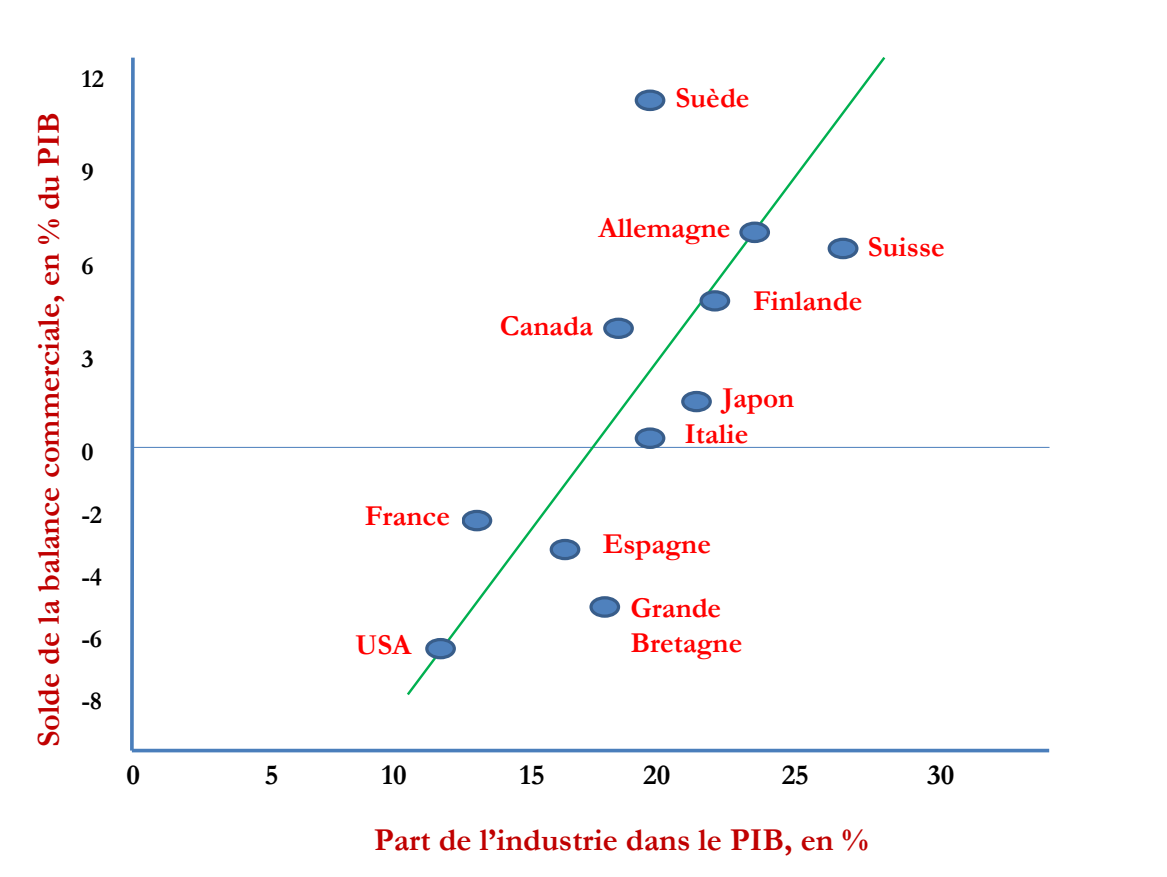


Figure 1 - Corrélation entre la part de l'industrie dans le PIB (abscisse) et le solde de la balance commerciale (ordonnée) en % du PIB dans différents pays.

pour cent du PIB. Certes, la corrélation n'est pas parfaite car les structures des importations et des exportations des différents pays sont différentes : néanmoins, la corrélation est certaine.

On voit ainsi que la droite de corrélation coupe l'axe des x sensiblement au point 18,5 %. Cela signifie que, statistiquement, il faut que dans un pays développé l'industrie intervienne pour 18,5 % dans la formation du PIB pour que sa balance du commerce extérieur soit en équilibre.

On voit donc que l'objectif que les pouvoirs publics doivent se fixer est très clair : **porter le plus rapidement possible à 18 % ou 19 % la part de l'industrie dans le PIB du pays**. Il n'est pas d'autre priorité pour la politique économique du gouvernement, et cet objectif aurait dû être celui de tous les candidats à la présidence de la République à l'occasion des dernières élections présidentielles, celles de 2012.

Le gouvernement précédent, puis le gouvernement actuel, ont fort heureusement commencé à mettre en place un ensemble de mesures allant dans le bon sens : création de 75 pôles de compétitivité, institution du CIR, le Crédit Impôt-Recherche, loi TEPA facilitant le financement des gazelles (mais par trop timidement), puis tout récemment création de la BPI, la Banque Publique d'Investissement qui disposera d'un budget de 42 milliards d'euros, etc. Toutes ces mesures sont excellentes mais on va vite constater qu'elles se révèlent inopérantes, le secteur privé continuant à bouder totalement l'industrie, puisque rien n'est changé en matière de fiscalité et de droit du travail, un droit du travail régi par un code de plus de 2500 pages auxquelles l'on rajoute une page tous les trois jours. En Grande Bretagne, par exemple, il n'existe pas de « Code du travail », et les textes de loi tiennent dans un volume de 500 pages, tout au plus.

En route vers un néo-colbertisme

Il est curieux que même les experts les plus en vue, comme Louis Gallois par exemple, n'aient pas pris encore toute la mesure des blocages que constituent dans notre pays la fiscalité et le droit du travail. Tant que l'on n'aura pas considérablement allégé cette fiscalité et détricoté complètement le code du travail actuel qui sont les deux éléments qui inhibent la création et le développement des entreprises dans le secteur PMI, rien ne va bouger. On notera que, très curieusement, il n'existe en France aucune étude sur la psychologie des chefs d'entreprise en secteur PMI, alors que les travaux sur la psychologie des consommateurs abondent. On sait parfaitement comment se prennent dans notre société de consommation les décisions des acheteurs : elles sont, nous disent ces études, essentiellement impulsives, et la publicité ainsi que les techniques de marketing sont passées maîtres dans l'art de violer les inconscients des consommateurs. Par contre, on ne s'est jamais préoccupé de savoir comment se prennent les décisions dans le monde des chefs d'entreprise du secteur PMI. Les dirigeants politiques sortent généralement de l'ÉNA, et leurs conseillers sont soit des universitaires soit des inspecteurs des finances, tout un monde qui ignore complètement les motivations et la culture des chefs d'entreprise en milieu PMI.

Dans la situation où se trouvent les finances publiques de la France il n'y a aucune chance que puissent se trouver allégés considérablement les taxes et impôts qui pèsent sur les PMI et sur leurs dirigeants. Et vues la culture de la population et la force de nuisance des syndicats qui défendent becs et ongles les droits des travailleurs, il est totalement exclu que l'on réforme très profondément le droit du travail dans notre pays. Les syndicats, comme on le

sait, s'élèvent contre les « licenciements boursiers », et la gauche souhaite que l'on en revienne au temps où l'on confiait aux juges le soin de décider du bien fondé d'un licenciement.

Face donc aux blocages qui existent et que ni un gouvernement de gauche ni un gouvernement dit « de droite » ne feront disparaître, on voit que la seule solution, pour rétablir dans ses équilibres l'économie de la France consiste à ce que ce soit la puissance publique qui vienne se substituer au secteur privé. Il n'est pas d'autre solution pour remédier à la défaillance de celui-ci. Les libéraux pousseront des cris d'épouvante, arguant que les pouvoirs publics n'ont jamais été jusqu'ici que de mauvais gestionnaires, les nominations à la tête des entreprises publiques s'effectuant par trop souvent sur des critères subjectifs ou politiques. Ces critiques ne doivent pas nécessairement être prises en considération car de réels progrès ont été faits en la matière ; et au demeurant il n'existe pas d'autre alternative.

Le gouvernement actuel s'oriente progressivement dans la bonne direction. Il vient de créer un « Commissariat général à la stratégie et à la prospective », organisme qui s'inscrit dans la ligne de feu le Commissariat au Plan qui avait rendu tant de services au temps des Trente Glorieuses. Il est fort probable que si cet organisme de réflexion et de concertation n'avait pas été dissout, l'erreur qui a consisté à s'abandonner aveuglément à la fameuse loi des trois secteurs de l'économie n'aurait pas été commise. L'Élysée, nous dit un récent JDD⁷, « fait sienne la planification, une tradition française ». Et un « plan d'investissement pour les dix ans qui viennent » a été annoncé : il ciblera le numérique, la transition énergétique, la santé, et plus largement les nouvelles technologies. Parallèlement, Bruxelles se réveille : la Commission entreprend enfin de se défendre contre le dumping chinois. Les premières mesures toucheront la fabrication des panneaux solaires : des droits de douane de 47 % frapperont dorénavant les importations de panneaux solaires « made in China ».

On en est donc, du côté gouvernemental, à mettre en place des mesures d'aide au développement de nouvelles industries, en faisant le pari que les impulsions ainsi données permettront de débloquent les inhibitions des acteurs du secteur privé. Mais la fiscalité restant inchangée, et le droit du travail demeurant toujours le même, il y a fort à parier que le secteur privé ne bougera pas d'un iota. Il faudra, inévitablement, que l'État en vienne à jouer lui-même le rôle d'entrepreneur. Christian Saint Etienne nous dit⁸ : « La seule solution est de nouer un partenariat avec les entrepreneurs et les investisseurs ». Et un grand capitaine d'industrie, Jean Louis Beffa, qui fit de Saint Gobain un très grand groupe industriel, explique dans un ouvrage récent⁹ qui eut un grand succès, que la France doit en revenir à son modèle « industrialo-commercial », modèle où l'État, comme il le fit tout au cours des Trente Glorieuses, joue un rôle moteur.

Le « néo-colbertisme » prôné par Jean Louis Beffa s'oppose au modèle libéral-financier des anglo-saxons, auquel l'ancien dirigeant de Saint Gobain reproche de ne servir que les seuls intérêts des actionnaires. Dans le modèle industrialo-commercial, les conseils d'administration des entreprises prennent en compte non seulement les intérêts des actionnaires mais aussi ceux de l'État et des salariés. L'État participerait donc au capital des nouvelles entreprises pour influencer leur stratégie dans le sens qui convient, et le choix des secteurs à développer en

⁷ Le Journal du Dimanche du 12 Mai 2013.

⁸ Journal Le Figaro du 1^{er} Août 2012.

⁹ « La France doit choisir » de Jean Louis Beffa. Ed. Le seuil, 2013.

priorité se ferait en privilégiant toutes les industries susceptibles d'exporter, le redressement de la balance commerciale constituant une priorité absolue. Eventuellement, dans un certain nombre de cas où il s'agirait d'aventures industrielles risquées et/ou les délais de récupération du capital seraient particulièrement longs, l'État opérerait tout seul faute de pouvoir entraîner à sa suite des partenaires privés

Mais en redonnant ainsi un rôle central à l'État dans le redressement de l'industrie française on butera probablement sur la Commission de la Concurrence à Bruxelles, commission qui est un ardent partisan du modèle libéral financier des Anglais. Cette Commission ne manquera sans doute pas de s'élever contre ces initiatives françaises qu'elle considérera comme étant de nature à introduire des distorsions graves de concurrence dans toute la zone de l'Union Européenne. Des négociations seront certes possibles au titre de l'article 107 du traité sur l'Union Européenne, mais il y a de fortes chances qu'elles échouent. La France n'aurait pas d'autre solution, alors, que de sortir de l'Union Européenne, ne pouvant pas indéfiniment tergiverser et remettre à plus tard la nécessité de redresser son secteur industriel. Une fois de plus, la Commission de la Concurrence de l'UE jouerait alors un rôle négatif, comme elle l'a déjà fait dans le passé en empêchant à plusieurs reprises que naissent en Europe quelques grands champions mondiaux. Jean Louis Beffa n'a pas hésité, dans une conférence qu'il donna au collège des Bernardins en mars 2012, à être très sévère à l'égard de cette commission, disant : « La Commission de la Concurrence de Bruxelles est le principal fossoyeur de l'industrie européenne ». Il faudrait éviter que ce soit le cas, cette fois, pour la France.

Toute cette politique de redressement de notre secteur industriel doit être mise en place d'une façon urgente, et menée avec la plus grande énergie. Une course contre la montre se trouve réellement engagée, car il faudra des années pour remonter la pente. Il faut, là, rappeler les sages paroles de ce grand général américain que fut le général Mac Arthur, qui, interrogé un jour sur ce qui fait la victoire, avait répondu à son interlocuteur : « Les explications des grandes victoires sont diverses. Mais toutes les défaites n'en ont qu'une : *too late* ! ».